

Compte rendu sommaire du conseil municipal

Séance du 13 novembre 2018

Département de la Seine et Marne
Arrondissement de Meaux
Canton de Mitry-Mory
Nombre de Conseillers Municipaux

en exercice : 33
présents : 24
absents représentés : 9
absents non représentés : 0

L'an deux mille dix huit, le 13 novembre, le Conseil municipal, dûment convoqué le 07 novembre, s'est réuni à Salle Jacques Prévert - 20, rue Biesta à 20 heures 30, sous la présidence de Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Maire.

PRESENTS :

M. Franck SUREAU, Mme Laure GREUZAT, Mme Marianne MARGATE, Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, M. Benoît PENEZ, M. Luc MARION, Mme Audrey MERET, M. Jacques DURIN, Mme Josiane MARCOUD, M. Jean-Pierre BONTOUX, M. Jean BOUGEARD, M. Guy DARAGON, Mme Dominique DUIGOU, M. Farid DJABALI, Mme Yannick REIS LAGARTO, Mme Louise DELABY, Mme Claire KAHN (à partir du point 3), Mme Julie MOREL, M. Sylvain BERNARD, M. Gérard GAUTHIER, M. Laurent PRUGNEAU, Mme Patricia AMICO, M. Richard BERTHELEU, Mme Sophie VANHOUTTE

ABSENTS REPRESENTÉS :

Mme Naima BOUADLA donne pouvoir à Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, M. Gilbert TROUILLET donne pouvoir à Mme Claire KAHN (à partir du point 3), M. Mohamed KACHOUR donne pouvoir à Mme Laure GREUZAT, M. Vincent BOT donne pouvoir à Mme Marianne MARGATE, Mme Adeline TEULALE donne pouvoir à Mme Yannick REIS LAGARTO, M. Loris BOULOGNE donne pouvoir à M. Luc MARION, M. Philippe LALOUÉ donne pouvoir à Mme Sophie VANHOUTTE, Mme Farida BENMOUSSA donne pouvoir à M. Richard BERTHELEU, M. Lyazid AMRANE donne pouvoir à M. Laurent PRUGNEAU

ABSENTS NON REPRESENTÉS :

Mme Claire KAHN (jusqu'au point 2), M. Gilbert TROUILLET (jusqu'au point 2)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marianne MARGATE

1 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 25 septembre 2018.

DELIBERE
A l'unanimité

2 - Inondations – Aide aux communes sinistrées de l'Aude

DELIBERE
A l'unanimité

DECIDE le versement de la somme de 5 000 € au Département de l'Aude via le compte «solidarité communes audoises 2018».

3 - Environnement - Demande d'autorisation environnementale relevant de la loi sur l'eau et à la dérogation pour atteinte à des espèces protégées concernant le projet de liaison ferroviaire Charles de Gaulle Express entre Paris et l'aéroport Paris Charles de Gaulle

DELIBERE

SUFFRAGES EXPRIMES :	25
POUR :	25 dont 6 par mandat Madame Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Madame Marianne MARGATE, Monsieur Franck SUREAU, Madame Laure GREUZAT, Monsieur Benoît PENEZ, Madame Naïma BOUADLA, Monsieur Luc MARION, Madame Audrey MERET, Monsieur Jacques DURIN, Monsieur Gilbert TROUILLET, Madame Josiane MARCOUD, Monsieur Jean-Pierre BONTOUX, Monsieur Jean BOUGEARD, Monsieur Guy DARAGON, Madame Dominique DUIGOU, Monsieur Farid DJABALI, Madame Yannick REIS LAGARTO, Madame Louise DELABY, Madame Claire KAHN, Monsieur Mohamed KACHOUR, Madame Julie MOREL, Monsieur Vincent BOT, Monsieur Sylvain BERNARD, Madame Adeline TEULALE, Monsieur Loris BOULOGNE
ABSTENTIONS :	8 dont 3 par mandat Monsieur Gérard GAUTHIER, Monsieur Philippe LALOUE, Madame Farida BENMOUSSA, Monsieur Laurent PRUGNEAU, Monsieur Lyazid AMRANE, Madame Patricia AMICO, Monsieur Richard BERTHELEU, Madame Sophie VANHOUTTE

EMET UN AVIS DEFAVORABLE, compte tenu des considérants, sur la demande d'autorisation environnementale relevant de la loi sur l'eau au titre des articles L181-1 à L181-4 du code de l'environnement et à la dérogation pour atteinte à des espèces protégées en application de l'article L411-2 du code de l'environnement concernant le projet de liaison ferroviaire directe Charles de Gaulle express entre Paris et l'aéroport Paris Charles de Gaulle.

DEMANDE que tous les itinéraires de chantier soient préalablement validés par la ville compte tenu des impacts du projet pour la population,

DEMANDE que l'évacuation des déblais et l'acheminement des remblais et autres matériaux soient effectués en priorité par transport ferroviaire pour réduire au maximum la circulation des poids lourds dans notre secteur sans pour autant perturber les circulations ferroviaires.

DEMANDE qu'une estimation journalière du nombre de camions liés aux chantiers soit transmise ainsi que les lieux où seront évacués les déchets inertes de chantier.

En effet, l'évacuation de ces déchets ne doit pas venir aggraver la situation existante puisque le nord-ouest seine et marnais accueille déjà 80 % des déchets générés par le Grand Paris.

EXIGE que le mur écran soit réalisé sur la totalité des secteurs impactés et que les façades des habitations soient traitées dans leur entièreté.

DEMANDE que l'effet de souffle en sortie de terrier soit étudié

DEMANDE que l'offre de la ligne K soit améliorée en termes de fréquence et de cadence et que la régularité des RER B soit enfin assurée conformément aux objectifs fixés par Ile de France

Mobilités.

REAFFIRME sa demande de réalisation en priorité de la ligne 17 du Grand Paris Express conformément au calendrier initial (mise en service de Paris jusqu'à l'aéroport CDG 2 en 2024 et jusqu'au Mesnil-Amelot en 2030)

EXPRIME ses craintes quant au rejet des eaux d'exhaures dans le ru du Croul Cul compte tenu des caractéristiques de ce dernier et des risques d'inondation des communes situées en aval, mais également quant aux risques d'inondation liés aux temps de vidange des différents bassins de rétention dimensionnés pour une pluie décennale or, les pluies survenues sur notre territoire en juin dernier étaient d'occurrence centennale,

DEMANDE des précisions quant aux modalités de rejet dans le Canal de l'Ourcq (localisation du tracé de la canalisation, débit de rejet),

DEMANDE que les mesures découlant de l'application du Plan ORSEC -PPI GAZECHIM soient prises en compte lors des phases chantier et lors de la phase d'exploitation de la ligne Charles de Gaulle Express

DEMANDE que l'étude sur le Transport de Matières Dangereuses soit complétée notamment sur les conséquences de l'exploitation de la ligne Charles de Gaulle Express sur la desserte de la Zone Industrielle de Mitry-Compans,

EXIGE qu'avant toute interruption des chemins ruraux n°10 et n°14 inscrits au PDIPR de Seine et Marne, des itinéraires de substitution soient proposés au Conseil Départemental 77 et à la ville de Mitry-Mory conformément à l'article L 361-1 du code de l'environnement,

DEMANDE qu'un accès au chemin rural dit « de Croul-Cul au Marais » soit rétabli à partir de Mitry-Mory pour ne pas interrompre la continuité des promenades et permettre l'entretien des rus de Croul Cul et de la Reneuse par le SIAERBB,

DEMANDE des précisions quant au rétablissement du chemin servant à l'entretien des deux voies ferroviaires (LGV et CDG express),

DEMANDE que des mesures compensatoires soient prévues en priorité sur le territoire communal notamment sur les propriétés SNCF situées dans et autour du Bois du Moulin des Marais, au sein de la cité des Cheminots mais également le long des rus conformément à la demande du conseil départemental 77, les mesures compensatoires devant se situer le plus proche possible du projet pour répondre à une cohérence territoriale selon les préconisations des documents de référence des services de l'Etat

DEPLORE le manque de transparence par la fragmentation des dossiers présentés et la non communication des études complémentaires demandées par la ville (impact du projet intégrant tous les dévoiements des réseaux).

DEPLORE que la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France (DRAC) n'ait pas prescrit un diagnostic archéologique compte tenu des emprises concernées sur notre territoire et repérées au plan des sites archéologiques annexé au PLU, alors que des fouilles avaient été prescrites en 2015. En effet, le Préfet de Région, par réexamen, n'a pas jugé que le projet était susceptible d'affecter le patrimoine archéologique.

DEMANDE que le dossier soit complété par une cartographie superposant la localisation précise de tous les ouvrages prévus dans le cadre de la liaison CDG express (lignes, ponts, bassins de rétention, rétablissement de chemins) par rapport aux emprises expropriées,

DEMANDE que le projet Charles de Gaulle Express fasse l'objet d'une étude préalable agricole en vue de proposer des mesures de compensation collective pour consolider l'activité agricole

S'INTERROGE sur la pertinence d'avoir écarté des emprises à acquérir, la zone de délaissé entre le terrier et la Ligne à Grande Vitesse alors que des ouvrages ou des mesures compensatoires découlant de la ligne Charles de Gaulle Express sont prévues sur ladite parcelle.

EXIGE la transmission du coût global de cette opération et son mode de financement ainsi que l'ensemble des éléments demandés par la ville comme l'étude de trafic pour mesurer les nuisances sonores pour les riverains et apprécier l'impact de ces circulations sur nos voiries et chemins.

RAPPELLE son opposition au projet aux motifs suivants :

- Un projet inaccessible aux Franciliens du fait du tarif prohibitif du billet (entre 24 et 29 € le trajet),
- Un projet allant à l'encontre des besoins des usagers des transports collectifs publics (poursuite de l'amélioration du RER B et de la ligne K, création de la ligne 17...),

- Un plan de financement obscur captant d'importants capitaux publics laissant en suspens les investissements prévus sur nos réseaux routiers et ferrés.

DENONCE l'absence d'organisation par le maître d'ouvrage d'une réunion publique officielle à Mitry-Mory pourtant lourdement impactée par le projet.

4 - Finances - Décision modificative n°2

DELIBERE

SUFFRAGES EXPRIMES :	33
POUR :	25 dont 6 par mandat Madame Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Madame Marianne MARGATE, Monsieur Franck SUREAU, Madame Laure GREUZAT, Monsieur Benoît PENEZ, Madame Naïma BOUADLA, Monsieur Luc MARION, Madame Audrey MERET, Monsieur Jacques DURIN, Monsieur Gilbert TROUILLET, Madame Josiane MARCOUD, Monsieur Jean-Pierre BONToux, Monsieur Jean BOUGEARD, Monsieur Guy DARAGON, Madame Dominique DUIGOU, Monsieur Farid DJABALI, Madame Yannick REIS LAGARTO, Madame Louise DELABY, Madame Claire KAHN, Monsieur Mohamed KACHOUR, Madame Julie MOREL, Monsieur Vincent BOT, Monsieur Sylvain BERNARD, Madame Adeline TEULALE, Monsieur Loris BOULOGNE
CONTRE :	8 dont 3 par mandat Monsieur Gérard GAUTHIER, Monsieur Philippe LALOUE, Madame Farida BENMOUSSA, Monsieur Laurent PRUGNEAU, Monsieur Lyazid AMRANE, Madame Patricia AMICO, Monsieur Richard BERTHELEU, Madame Sophie VANHOUTTE

ADOpte la décision modificative n°2 relative au budget de la ville.

5 - Aménagement - ZAC de Maurepas - Approbation du compte-rendu à la collectivité locale (CRACL) pour l'année 2017

DELIBERE

SUFFRAGES EXPRIMES :	33
POUR :	25 dont 6 par mandat Madame Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Madame Marianne MARGATE, Monsieur Franck SUREAU, Madame Laure GREUZAT, Monsieur Benoît PENEZ, Madame Naïma BOUADLA, Monsieur Luc MARION, Madame Audrey MERET, Monsieur Jacques DURIN, Monsieur Gilbert TROUILLET, Madame Josiane MARCOUD, Monsieur Jean-Pierre BONToux, Monsieur Jean BOUGEARD, Monsieur Guy DARAGON, Madame Dominique DUIGOU, Monsieur Farid DJABALI, Madame Yannick REIS LAGARTO, Madame Louise DELABY, Madame Claire KAHN, Monsieur Mohamed KACHOUR, Madame Julie MOREL, Monsieur Vincent BOT, Monsieur Sylvain BERNARD, Madame Adeline TEULALE, Monsieur Loris BOULOGNE
CONTRE :	8 dont 3 par mandat Monsieur Gérard GAUTHIER, Monsieur Philippe LALOUE, Madame Farida BENMOUSSA, Monsieur Laurent PRUGNEAU, Monsieur Lyazid AMRANE, Madame Patricia AMICO, Monsieur Richard BERTHELEU, Madame Sophie VANHOUTTE

APPROUVE le compte rendu à la collectivité locale pour l'année 2017 concernant l'opération de la « ZAC de Maurepas » concédé à la SEMMY.

6 - Aménagement - ZAC de Maurepas - Avenant n°1 à la concession d'aménagement - Autorisation de signature

DELIBERE

SUFFRAGES EXPRIMES :	33
POUR :	25 dont 6 par mandat Madame Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Madame Marianne MARGATE, Monsieur Franck SUREAU, Madame Laure GREUZAT, Monsieur Benoît PENEZ, Madame Naïma BOUADLA, Monsieur Luc MARION, Madame Audrey MERET, Monsieur Jacques DURIN, Monsieur Gilbert TROUILLET, Madame Josiane MARCOUD, Monsieur Jean-Pierre BONTOUX, Monsieur Jean BOUGEARD, Monsieur Guy DARAGON, Madame Dominique DUIGOU, Monsieur Farid DJABALI, Madame Yannick REIS LAGARTO, Madame Louise DELABY, Madame Claire KAHN, Monsieur Mohamed KACHOUR, Madame Julie MOREL, Monsieur Vincent BOT, Monsieur Sylvain BERNARD, Madame Adeline TEULALE, Monsieur Loris BOULOGNE
CONTRE :	8 dont 3 par mandat Monsieur Gérard GAUTHIER, Monsieur Philippe LALOUÉ, Madame Farida BENMOUSSA, Monsieur Laurent PRUGNEAU, Monsieur Lyazid AMRANE, Madame Patricia AMICO, Monsieur Richard BERTHELEU, Madame Sophie VANHOUTTE

DECIDE de proroger la durée de la convention de 3 années, soit jusqu'en juin 2025.

AUTORISE Mme le Maire à signer l'avenant n°1 à la concession d'aménagement de la ZAC de Maurepas.

7 - Aménagement - Compte-rendu d'activités de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France (EPFIF) - Exercice 2017 et perspectives 2018

DELIBERE

PREND ACTE du compte-rendu d'activité de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France (EPFIF) pour l'année 2017 et les perspectives pour 2018.

8 - Aménagement - Bilan des acquisitions et des cessions foncières pour l'année 2017

DELIBERE

PREND ACTE du bilan des acquisitions et cessions foncières réalisées par la Ville pour l'année 2017.

9 - Marchés publics - Assurance prévoyance statutaire n°18M15 - Autorisation de signature

DELIBERE

A l'unanimité

ACCEPTTE l'offre du groupement Gras Savoye / Groupama, 33/34 Quai de Dion Bouton 92814 Puteaux Cedex,

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer le marché avec le groupement retenu, à signer tous les actes administratifs afférents, y compris des avenants éventuels.

10 - Ressources humaines - Mise à jour du tableau des effectifs

DELIBERE

SUFFRAGES EXPRIMES :	33
POUR :	25 dont 6 par mandat Madame Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Madame Marianne MARGATE, Monsieur Franck SUREAU, Madame Laure GREUZAT, Monsieur Benoît PENEZ, Madame Naïma BOUADLA, Monsieur Luc MARION, Madame Audrey MERET, Monsieur Jacques DURIN, Monsieur Gilbert TROUILLET, Madame Josiane MARCOUD, Monsieur Jean-Pierre BONToux, Monsieur Jean BOUGEARD, Monsieur Guy DARAGON, Madame Dominique DUIGOU, Monsieur Farid DJABALI, Madame Yannick REIS LAGARTO, Madame Louise DELABY, Madame Claire KAHN, Monsieur Mohamed KACHOUR, Madame Julie MOREL, Monsieur Vincent BOT, Monsieur Sylvain BERNARD, Madame Adeline TEULALE, Monsieur Loris BOULOGNE
CONTRE :	8 dont 3 par mandat Monsieur Gérard GAUTHIER, Monsieur Philippe LALOUÉ, Madame Farida BENMOUSSA, Monsieur Laurent PRUGNEAU, Monsieur Lyazid AMRANE, Madame Patricia AMICO, Monsieur Richard BERTHELEU, Madame Sophie VANHOUTTE

DECIDE d'approuver l'évolution du tableau des effectifs comme suit :

Catégorie	Grades	Effectifs permanents au 01/10/18	Créations d'emploi	ETP	Suppressions d'emploi	ETP
FILIERE ADMINISTRATIVE						
C	Adjoint administratif - TC	40			3	3
B	Attaché - TC	13	1	1		
FILIERE ANIMATION						
C	Adjoint d'animation - TC	91	1	1	2	2
C	Adjoint d'animation - TNC	34	10	4		
FILIERE CULTURELLE						
C	Adjoint du patrimoine - TC	4			1	1
FILIERE SPORTIVE						
B	Educateur des APS - TC	1	1	1		
FILIERE TECHNIQUE						
C	Adjoint technique - TNC	17	2	0.46	4	2.29
C	Adjoint technique - TC				4	4
C	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe - TC	23			2	2
C	Agent de maîtrise - TC	7	1	1		
C	Agent de maîtrise principal - TC	15			2	2
TOTAL			16	8.46	18	16.29

EMPLOIS PERMANENTS		
	Effectifs	ETP
Au 1 ^{er} octobre 2018	615	566.52
Création d'emploi	16	8.46

Suppression d'emploi	18	16.29
Nouvel effectif au 01/12/2018	613	558.69

11 - Ressources humaines - Création de postes non permanents

DELIBERE

SUFFRAGES EXPRIMES :	29
POUR :	29 dont 8 par mandat Madame Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Madame Marianne MARGATE, Monsieur Franck SUREAU, Madame Laure GREUZAT, Monsieur Benoît PENEZ, Madame Naïma BOUADLA, Monsieur Luc MARION, Madame Audrey MERET, Monsieur Jacques DURIN, Monsieur Gilbert TROUILLET, Madame Josiane MARCOUD, Monsieur Jean-Pierre BONTOUX, Monsieur Jean BOUGEARD, Monsieur Guy DARAGON, Madame Dominique DUIGOU, Monsieur Farid DJABALI, Madame Yannick REIS LAGARTO, Madame Louise DELABY, Madame Claire KAHN, Monsieur Mohamed KACHOUR, Madame Julie MOREL, Monsieur Vincent BOT, Monsieur Sylvain BERNARD, Madame Adeline TEULALE, Monsieur Loris BOULOGNE, Monsieur Philippe LALOUE, Madame Farida BENMOUSSA, Monsieur Richard BERTHELEU, Madame Sophie VANHOUTTE
ABSTENTIONS :	4 dont 1 par mandat Monsieur Gérard GAUTHIER, Monsieur Laurent PRUGNEAU, Monsieur Lyazid AMRANE, Madame Patricia AMICO,

DECIDE d'approuver la création de 11 emplois pour accroissement saisonnier d'activité, afin de recruter :

- Pour la patinoire éphémère, 8 Agents d'animation, du 28 novembre 2018 au 31 décembre 2018,
- Pour la patinoire éphémère, 1 Educateur sportif, du 28 novembre 2018 au 31 décembre 2018,
- 1 emploi relatif au recrutement d'un Animateur au sein du service Jeunesse, pour renforcer l'équipe de l'Espace musique, du 1^{er} décembre 2018 au 30 janvier 2019,
- 1 emploi relatif au recrutement d'un Agent d'entretien et de restauration, au sein du service Entretien-restauration, sur le grade d'Adjoint technique à temps non complet, à partir du 14 novembre 2018,

12 - Ressources humaines - Liste des emplois communaux pour lesquels un logement de fonction peut être concédé - Mise à jour

DELIBERE

A l'unanimité

APPROUVE la liste ainsi renouvelée, avec effet au 1^{er} novembre 2018, des emplois communaux pour lesquels un logement de fonction peut être concédé pour nécessité absolue de service.

APPROUVE la liste au 1^{er} novembre 2018 des emplois communaux pour lesquels un logement de fonction peut être concédé par convention d'occupation précaire avec astreinte.

13 - Enfance - Modification du règlement intérieur des différents temps d'accueils de loisirs municipaux de Mitry-Mory

DELIBERE

A l'unanimité

APPROUVE le règlement intérieur des activités périscolaires, des accueils de loisirs et de la restauration de la Ville de Mitry-Mory modifié.

14 - Enfance - Organisation des séjours classe de neige - Année 2018-2019

DELIBERE
A l'unanimité

APPROUVE l'organisation de treize classes de neige d'une durée de 8 à 12 jours.

RAPPELLE que les tarifs des séjours de classes de neige sont fixés en appliquant un taux d'effort, fixé par délibération du 10 novembre 2016, à un prix de référence du séjour, fixé au coût réel des séjours pour la collectivité.

FIXE les prix de référence pour les séjours de classes de neige pour l'année scolaire 2018-2019.

15 - Vie associative - Subventions de fonctionnement aux associations

DELIBERE
A l'unanimité

ATTRIBUE la subvention de fonctionnement à l'association suivante :

ASSOCIATIONS POUR LE LOGEMENT (chapitre 65, article 6574, fonction 72)	2018
GLICM – Groupement locataires indépendants Cusino Mitry	57 €

16 - Environnement - Attribution d'une aide financière aux particuliers pour lutter contre le frelon asiatique

DELIBERE
A l'unanimité

APPROUVE la prise en charge par la commune des frais engagés par les particuliers pour la destruction des nids de frelons asiatiques présents sur leurs propriétés,

DIT que cette participation communale est un montant forfaitaire de 110 euros par intervention et ce jusqu'à la destruction totale du nid, sans toutefois dépasser le montant de la facture présentée,

PRECISE que la participation communale concerne uniquement les nids de frelons asiatiques, même réputés morts, repérés et détruits entre le 1^{er} janvier 2019 et le 31 décembre 2019,

CONFIRME que tout demandeur de cette aide devra fournir un formulaire dûment rempli, la facture acquittée, le rapport d'intervention de l'entreprise agréée par le FREDON IDF et un RIB conformément au règlement.

17 - Information - Décisions du Maire prises par délégation du Conseil municipal - article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

DELIBERE

PREND ACTE du tableau des décisions prises entre le 14 septembre et le 25 octobre 2018, soit les décisions numérotées 2018.00126 à 2018.00141.

La séance est levée à 23h13

Le secrétaire de séance :

Mme Marianne MARGATE